

Examen d'entrée en formation continue (FTLV) diplômante 2021/22

Parcours « Administrateur-Administratrice du spectacle vivant »

Calendrier prévisionnel de formation : de septembre 2021 à juillet 2022.

Inscriptions administratives

Du 5 octobre 2020 au 29 janvier 2021,

Les inscriptions se font par un dossier administratif à imprimer et compléter depuis le site Internet www.ensatt.fr, page « formation tout au long de la vie » et à renvoyer par la poste à « Service FTLV » et par mail à claire.lescuyer@ensatt.fr au plus tard le **29 janvier 2021**, cachet de la poste faisant foi.

Calendrier des examens d'entrée

Les mardi 4 et vendredi 7 mai 2021

Pré-requis attendus des stagiaires

Pour être autorisés à se présenter, les candidats et candidates en formation continue (FTLV) doivent justifier d'une expérience professionnelle d'au minimum trois années dans les domaines de l'art, de la culture ou du spectacle ou dans un domaine connexe au parcours d'Administrateur-Administratrice du spectacle vivant.

Depuis 2017, la formation d'Administrateur-Administratrice du spectacle vivant délivrant lors de la sortie de l'année d'étude - sous réserve de la réussite des stagiaires- un diplôme conférant le grade de Master aux titulaires, les candidats et candidates doit être détenteurs à l'entrée, d'un cursus validant 180 crédits ECTS ou trois années d'études validées après le baccalauréat.

En cas inverse, l'Ensatt propose aux candidats et candidates de procéder à une démarche de VAP (Validation des Acquis Professionnels) qui permettra au jury d'apprécier si, par leur parcours antérieur, les candidats et candidates ont exercé des missions dont les enjeux correspondent à ce qui est attendu des stagiaires diplômés d'un bac+3.

Attention : Tous candidats et candidates ne pouvant attester d'un diplôme validant un bac +3 sont invités à déposer un dossier VAP à renvoyer par mail à claire.lescuyer@ensatt.fr pour le 19 février 2021 (Voir la fiche sur le site internet, consacrée aux modalités du dossier VAP).

L'examen d'entrée est également ouvert aux candidats et candidates de nationalité étrangère qui -outre les conditions précédentes- justifient d'un niveau de maîtrise de la langue française correspondant au Diplôme d'étude en langue française (DEL F) niveau C1 du cadre européen commun de référence pour les langues, ou un diplôme équivalent (TCF, DALF...).

Compétences, aptitudes et connaissances souhaitées

Qualités d'analyse et de synthèse.

Capacités rédactionnelles.

Intérêt pour le droit, le social et l'économie.

Connaissance de l'histoire et de l'actualité du spectacle vivant.

Bonne culture générale.

Anglais, niveau européen B2

Déroulement de l'examen d'entrée

Des mesures d'hygiène et de distanciation sociale seront mises en œuvre pour accueillir les candidats et organiser les épreuves dans le souci de la sécurité de tous.

Admissibilité, dite épreuve de tests écrits, le mardi 4 mai 2021

- **Analyse** d'un texte portant sur la politique du spectacle vivant (épreuve écrite ; durée : 3 h) coefficient 2

- **Synthèse** rapide d'un texte d'ordre juridique ayant trait au spectacle (épreuve écrite ; durée : 2 h) coefficient 2

- **Questionnaire** portant sur la connaissance et l'actualité du spectacle vivant (épreuve écrite ; durée : 30 minutes) coefficient 1

Les candidats et candidates ayant satisfait aux épreuves d'admissibilité sont convoqués aux épreuves d'admission par voie d'affichage.

Admission, dit entretien, le vendredi 7 mai 2021 matin

- **Entretien** avec le jury portant notamment sur le parcours de vie, l'expérience professionnelle, les motivations et le projet d'évolution du candidat (durée : 20 minutes environ)

Les résultats sont affichés et figurent sur le site Internet de l'école : www.ensatt.fr, page « formation tout au long de la vie. FTLV », rubrique « Administrateur » à l'issue des épreuves.